

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 427

26 février 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| AB (Holdings) 2 S.à r.l. | 20486 | MLAM 4 | 20473 |
| Alternative Strategy Advisory S.A. | 20452 | MLAMGP | 20480 |
| Argolin S.A. | 20468 | Point Parks Poland 1 S.à r.l. | 20483 |
| BRE/Changshou S.à r.l. | 20457 | ProLogis Poland LX S.à r.l. | 20459 |
| BRE/Insite Holdings S.à r.l. | 20456 | ProLogis Poland LXXVII S.à r.l. | 20482 |
| B.V. Real Estate S.A. | 20470 | Real Properties (Luxembourg) HoldCo S.à r.l. | 20495 |
| Caroline Holdings S. à r.l. | 20483 | Real Properties (Luxembourg) One S.à r.l. | 20485 |
| FAI rent-a-yacht S.A. | 20450 | Real Properties (Luxembourg) Three S.à r.l. | 20495 |
| Forum European Realty Income S.à r.l. .. | 20451 | Real Properties (Luxembourg) Two S.à r.l. | 20485 |
| Gerlivita Participations S.A. | 20456 | Rolub S.A. | 20470 |
| Immobilière Camecom | 20491 | Sharpsburg Holdings Limited (Luxembourg) SCS | 20495 |
| Immobilière des Sables S.A. | 20467 | Société Civile Immobilière Pioles Immobilière S.C.I. | 20450 |
| In Piu Broker Lux S.A. | 20494 | Société de participation et d'investissement (MA) S.A. | 20481 |
| JP Commercial I S.à r.l. | 20474 | Taitava Advisory Services | 20460 |
| Keytrade Bank Luxembourg S.A. | 20468 | Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l. | 20457 |
| Keytrade Luxembourg S.A. | 20468 | Toiture Elian S.à r.l. | 20490 |
| King's Cross Asset Funding TLE | 20481 | Tritax Polska N°1 Investments Company Sàrl | 20459 |
| Lucidum International S.A. | 20470 | Unigest S.A. | 20459 |
| LUX-Trading S.A. | 20450 | VF Investments Italy S.à r.l. | 20452 |
| Maisons Ariane S.A. | 20489 | W.P. Stewart Global Growth Fund | 20496 |
| Maisons Hanlo Lux S.à r.l. | 20477 | | |
| Media Lario International S.A. | 20490 | | |
| Merrill Lynch Paris Nursing 1 | 20481 | | |
| Midbal Immo S.A. | 20452 | | |
| MLAM 1 | 20477 | | |
| MLAM 2 | 20477 | | |
| MLAM 2 properties S.à r.l. | 20470 | | |
| MLAM 3 | 20476 | | |
| MLAM 3 properties Sàrl | 20467 | | |

Société Civile Immobilière Pioles Immobilière S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9273 Diekirch, 10, Op der Schleed.

R.C.S. Luxembourg E 171.

L'an deux mille dix, le huit janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1. Monsieur Charles ENSCH, réviseur d'entreprises, né à Diekirch le 8 juillet 1952, demeurant ensemble à L-9273 Diekirch, 10, Op der Schleed

agissant tant en son nom personnel, qu'en sa qualité de mandataire spéciale au nom et pour compte de

2. Madame Antoinette MOLITOR, sans état, née à Diekirch le 31 juillet 1956, demeurant à L-9273 Diekirch, 10, Op der Schleed,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 décembre 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, présents et représentés comme ci-avant, agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social, de la société civile immobilière "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PIOLES IMMOBILIERE S.C.I." avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro E 171.

constituée suivant acte du notaire Edmond Schroeder de Mersch, en date du 19 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 23 du 21 janvier 1994.,

Les associés ont ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés transfèrent le siège social vers L-9273 Diekirch, 10, Op der Schleed et en conséquence décident de modifier de l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune de Diekirch."

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ENSCH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 janvier 2010. DIE/2010/370. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 25 janvier 2010.

Le notaire,

Référence de publication: 2010017858/38.

(100011993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**LUX-Trading S.A., Société Anonyme,
(anc. FAI rent-a-yacht S.A.).****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.562.

Im Jahre zweitausendneun, den dreizehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

wurde die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft „FAI rent-a-yacht S.A.“, mit Sitz in L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 109562, abgehalten, gegründet gemäß einer Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 20. Juli 2005, veröffentlicht im Memorial, Register der Vereinigungen und Gesellschaften C Nummer 1338 vom 7. Dezember 2005, deren Statuten abgeändert wurden gemäß einer Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Bettingen am 3. Juni 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2783 vom 18. November 2008.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Luc BRAUN, diplômé en sciences économiques, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Herrn Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler Herrn Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest und ersucht den unterzeichneten Notar zu beurkunden:

- Dass die Inhaber der Gesamtheit der fünfzig (50) Aktien der Gesellschaft, mit einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1.000,-), auf gegenwärtiger Versammlung zugegen oder vertreten sind, wie dies aus einer Anwesenheitsliste hervorgeht, welche, nach gebührender „ne varietur“-Paraphierung, gegenwärtigem Protokoll als Anlage beigegeben bleibt, um mit demselben einregistriert zu werden;

- Dass die gegenwärtige Versammlung demzufolge befugt ist, über folgende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, abzustimmen und zu beschliessen, und zwar:

Tagesordnung

1. Änderung der Gesellschaftsbezeichnung

2. Abänderung des letzten Satzes von Artikel 1 des Gesellschaftsvertrages wie folgt: „Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung LUX-Trading S.A., hiernach die „Gesellschaft“, an..

3. Verschiedenes.

- Dass angesichts der Tatsache, dass das gesamte Gesellschaftskapital auf der gegenwärtigen Versammlung vertreten ist, auf die üblichen Vorladungen verzichtet werden kann, da sich alle anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre als gebührend vorgeladen betrachten und anerkennen, im voraus über deren Tagesordnung in Kenntnis gesetzt worden zu sein.

Im Anschluss an den Vortrag des Vorsitzenden haben die Gesellschafter gemäss der Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern in: „LUX-Trading S.A.“

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den zweiten Absatz von Artikel 1 der Satzung dementsprechend abzuändern, welcher zukünftig wie folgt verfasst ist:

„Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung „LUX-Trading S.A.“, hiernach „die Gesellschaft“, an.“

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist, wird die gegenwärtige außerordentliche Versammlung daraufhin durch den Vorsitzenden geschlossen.

Abschätzung der Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ... abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Signé: L. Braun, Jean-Marie Poos, H. Schneider, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2009. LAC/2009/48311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Référence de publication: 2010017205/60.

(100011560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Forum European Realty Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010019360/13.

(100014246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Midbal Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2010019362/10.

(100013790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Alternative Strategy Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019356/10.

(100014250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

VF Investments Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.234.

In the year two thousand nine, the twenty-second day of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of VF Investments Italy S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on December 10, 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have been amended on December 14, 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

VF Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 73.873 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Torsten Sauer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, to thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500) by way of the issuance of twelve thousand five hundred (12,500)

new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, to thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500) by way of the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the twelve thousand five hundred (12,500) new shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of all the shares (the Shares) it holds in the share capital of VF Northern Europe Services Limited, a limited liability company incorporated under the laws of England, having its registered office at 15 Atholl Crescent, Edinburgh, EH3 8H4 (VFNES), such Shares having an aggregate accounting value in an amount of fifty million nine hundred ninety-seven thousand two hundred forty-nine British Pound Sterling (GBP 50,997,249) being the GBP equivalent of fifty-seven million three hundred thirty-six thousand two hundred seven euro and five cents (EUR 57,336,207.05) based on the official European Central Bank GBP/EUR exchange rate as of December 16, 2009, whereby GBP 1= EUR 1.1243.

The contribution in kind of the Shares in an aggregate amount of fifty-seven million three hundred thirty-six thousand two hundred seven euro and five cents (EUR 57,336,207.05) from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of fifty-seven million three hundred twenty-three thousand seven hundred seven euro and five cents (EUR 57,323,707.05) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The value of the contribution of the Shares to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated December 17, 2009 issued by the management of VFNES and the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

"1. The Sole Shareholder is the owner of the Shares, representing one hundred per cent (100%) of the share capital of VFNES.

2. The Shares are fully paid-up.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.

4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.

5. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.

6. According to applicable law and the articles of association of VFNES, the Shares are freely transferable.

7. All formalities required in the United Kingdom subsequent to the contribution in kind of the Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

8. Based on general accepted accounting principles, the book value of the Shares is at least equal to fifty million nine hundred ninety-seven thousand two hundred forty-nine British Pound Sterling (GBP 50,997,249) being the GBP equivalent of fifty-seven million three hundred thirty-six thousand two hundred seven euro and five cents (EUR 57,336,207.05) based on the official European Central Bank GBP/EUR exchange rate as of December 16, 2009, whereby GBP 1= EUR 1.1243,

as per the attached balance sheet dated December 16, 2009 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

Such certificate, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500), represented by thirty-seven thousand (37,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.- (six thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de VF Investments Italy S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 10 décembre 2009 suivant un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés le 14 décembre 2009 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

VF Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.873 (l'Associé Unique),

représentée par Torsten Sauer, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500), par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptées au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500), par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et de les libérer par un apport en nature se composant de toutes les actions (les Actions) détenues par l'Associé Unique dans le capital social de la société VF Northern Europe Services Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Grande-Bretagne, avec siège social à 15 Atholl Crescent, Edinburgh, EH3 8H4 (VFNES), les Actions ayant une valeur comptable totale de cinquante millions neuf cent quatre-vingt dix-sept mille deux cent quarante-neuf livres sterling (GBP 50.997.249) étant l'équivalent GBP de cinquante-sept millions trois cent trente-six mille deux cent sept euros et cinq centimes (EUR 57.336.207,05) basé sur le taux de change officiel GBP/EUR de la Banque Centrale Européenne du 16 décembre 2009, selon lequel GBP 1=EUR 1.1234.

Cet apport en nature des Actions à la Société d'un montant total de cinquante-sept millions trois cent trente-six mille deux cent sept euros et cinq centimes (EUR 57.336.207,05) sera affecté de la manière suivante:

- un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sera affecté sur le compte capital social nominal de la Société; et

- un montant de cinquante-sept millions trois cent vingt-trois mille sept cent sept euros et cinq centimes (EUR 57.323.707,05) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport des Actions à la Société a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'une attestation datée du 17 décembre 2009 délivrée par la gérance de VFNES et de l'Associé Unique et reconnue et approuvée par la gérance de la Société qui atteste que:

"1. L'Associé Unique est le propriétaire des Actions, lesquels constituent cent pourcent (100%) du capital social de VFNES.

2. Les Actions sont entièrement libérées.

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Actions et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions de VFNES n'est sujette à une telle opération.

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées.

6. Conformément au droit applicable et aux statuts de VFNES, les Actions sont librement cessibles.

7. Toutes les formalités requises au Royaume-Uni consécutives à l'apport en nature des Actions à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.

8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur comptable des Actions est évaluée au moins à cinquante million neuf cent quatre-vingt dix-sept mille deux cent quarante-neuf pound sterling britannique (GBP 50.997.249) étant l'équivalent GBP de cinquante-sept millions trois cent trente-six mille deux cent sept euros et cinq centimes (EUR 57.336.207,05) basé sur le taux de change officiel GBP/EUR de la Banque Centrale Européenne du 16 décembre 2009, selon lequel GBP 1=EUR 1.1234, selon le bilan daté du 16 décembre 2009 et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société."

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 6.000.- (six mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. SAUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57596. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018169/216.

(100011749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

BRE/Insite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.836.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 Juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2120 du 02 Septembre 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010019357/15.

(100014248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Gerlivita Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.265.

Les comptes annuels au 08 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2010019361/10.

(100013792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

BRE/Changshou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.660.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 02 Juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1764 du 17 Juillet 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010019358/15.

(100014247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.138.750,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 121.734.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of November.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary of residence in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B121725,

here represented by Ms Anne-Laure Mollard, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B121734 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on November 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2452 of December 30, 2006, the articles of incorporation of which were amended for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt, the undersigned notary, on October 1, 2009, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by seventy-one thousand seven hundred Euro (EUR 71,700.-), from one million sixty-seven thousand fifty Euro (EUR 1,067,050.-), up to one million one hundred thirty-eight thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1,138,750.-), by the issue of two thousand eight hundred sixty-eight (2,868) new shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, together with a share premium amounting to six hundred forty-five thousand one hundred forty-eight Euro eighty Cent (EUR 645,148.80) to be allocated to the share premium account of the Company.

The subscription of the two thousand eight hundred sixty-eight (2,868) shares newly issued and the contribution to the share premium amounting to six hundred forty-five thousand one hundred forty-eight Euro eighty Cent (EUR 645,148.80) have been fully paid up by the Sole Shareholder by a contribution in cash, so that the total amount of seven hundred sixteen thousand eight hundred forty-eight Euro eighty Cent (EUR 716,848.80) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at one million one hundred thirty-eight thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1,138,750.-), represented by forty-five thousand five hundred fifty (45,550) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of these resolutions is estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-sept novembre,

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B121725,

ici représentée par Mademoiselle Anne-Laure Mollard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") de Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B121734 (la "Société"),

constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2452 du 30 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire soussigné, le 1^{er} octobre 2009, et dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de soixante et onze mille sept cents euros (EUR 71.700,-), pour le porter de son montant actuel de un million soixante-sept mille cinquante euros (EUR 1.067.050), à un million cent trente-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 1.138.750,-) par l'émission de deux mille huit cent soixante-huit (2.868) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et décide d'affecter la somme de six cent quarante-cinq mille cent quarante-huit euros quatre-vingts centimes (EUR 645.148,80) au compte de prime d'émission de la Société.

La souscription des deux mille huit cent soixante-huit (2.868) parts sociales nouvellement émises ainsi que la contribution à la prime d'émission s'élevant six cent quarante-cinq mille cent quarante-huit euros quatre-vingts centimes (EUR 645.148,80) ont été entièrement libérées et payées par l'Associé Unique, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de sept cent seize mille huit cent quarante-huit euros quatre-vingts centimes (EUR 716.848,80), se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme de un million cent trente-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 1.138.750,-), représentée par quarante-cinq mille cinq cent cinquante (45.550) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de ces résolutions est estimé à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A-L. Mollard, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2009. LAC/2009/48869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018170/108.

(100012518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Tritax Polska N°1 Investments Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.485.

Les comptes annuels arrêtés au 5 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010019364/14.

(100013787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

ProLogis Poland LX S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010019366/14.

(100013828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Unigest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.926.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010019350/10.

(100014263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Taitava Advisory Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 150.825.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mr Frank BAMELIS, Ingénieur commercial, residing in 33 Avenue des Papalins, 98000 Monaco, France,
 - 2) Mr Bart VANDERSCHRICK, MBA, residing in 20, Boulevard Rainier III, 98000 Monaco, France,
 - 3) Mr Christophe HERBOSCH, B.A., Business Administration and Computer Science, residing in 55 Rose Square, SW3 6RS, London, United Kingdom,
 - 4) Mr Gert VAN HUYNEGEM, M. Business Economics, residing in 88 Blakmeers, 1790 Affligem, Belgium,
- all represented by Mrs Séverine HACKEL, Maître en droit, professionally residing in 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, by virtue of several proxies.

The four prenamed proxies, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited liability company is herewith formed under the name of "Taitava Advisory Services".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose for which the Company is formed is to provide investment advisory services to TAITAVA FUND SICAV-FIS, an investment company with variable capital incorporated in accordance with the law of 13th February 2007 on specialised investment funds.

The Company may also perform all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the

Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at forty-six thousand and five hundred Euro (EUR 46.500.-) divided into forty-six thousand and five hundred (46.500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Monday of the month of April at 11.30. a.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31 of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

| Subscribers | Number of shares | Amount subscribed to and paid-up |
|---|---------------------|--|
| Mr Frank BAMELIS, previously named, | 7.750 | 7.750,- EUR |

| | | |
|---|--------|--------------|
| Mr Bart VANDERSCHRICK previously named, | 7.750 | 7.750,- EUR |
| Mr Christophe HERBOSCH, previously named, | 15.500 | 15.500,- EUR |
| Mr Gert VAN HUYNEGEM, previously named, | 15.500 | 15.500,- EUR |
| Total: | 46.500 | 46.500,- EUR |

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of forty-six thousand and five hundred euro (EUR 46.500.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillments.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to elect four directors.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2010.

- Mr Frank BAMELIS, Ingénieur commercial, residing in 33 Avenue des Papalins, 98000 Monaco, France,
- Mr Bart VANDERSCHRICK, MBA, residing in 20, Boulevard Rainier III, 98000 Monaco, France,
- Mr Christophe HERBOSCH, B.A., Business Administration and Computer Science, residing in 55 Rose Square, SW3 6RS, London, United Kingdom,
- Mr Gert VAN HUYNEGEM, M. Business Economics, residing in 88 Blakmeers, 1790 Affligem, Belgium.

Mr Gert VAN HUYNEGEM has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2010,

"audit.lu", société à responsabilité limitée, having its registered office at 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Third resolution

The company's registered office is located at 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Frank BAMELIS, Ingénieur commercial, demeurant au 33 Avenue des Papalins, 98000 Monaco, France,
- 2) Monsieur Bart VANDERSCHRICK, MBA, demeurant au 20, Boulevard Rainier III, 98000 Monaco, France,
- 3) Monsieur Christophe HERBOSCH, B.A., Business Administration and Computer Science, demeurant au 55 Rose Square, SW3 6RS, Londres, Royaume-Uni,
- 4) Monsieur Gert VAN HUYNEGEM, M. Business Economics, demeurant au 88 Blakmeers, 1790 Affligem, Belgique.

tous représentés par Madame Séverine HACKEL, Maître en droit, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu de plusieurs procurations.

Les quatre prédites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TAITAVA ADVISORY SERVICES".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les activités de conseil d'investissement pour le compte de la société TAITAVA FUND SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable-Fonds d'Investissement Spécialisé (SICAV-FIS) de droit luxembourgeois, constituée selon la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

La Société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes et pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme "les sociétés apparentées"), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante-six mille cinq cents euros (EUR 46.500.-) divisé en quarante-six mille cinq cents (46.500) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois d'avril à Luxembourg à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

| Souscripteurs | Nombre d'actions | Libération |
|---|---------------------|--------------|
| Monsieur Frank Bamelis, prénommé, | 7.750 | 7.750,- EUR |
| Monsieur Bart Vanderschrick, prénommé, | 7.750 | 7.750,- EUR |
| Monsieur Christophe Herbosch, prénommé, | 15.500 | 15.500,- EUR |
| Monsieur Gert Van Huynegem, prénommé, | 15.500 | 15.500,- EUR |
| Total: | 46.500 | 46.500,- EUR |

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quarante-six-mille-cinq-cents euros (EUR 46.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Frank BAMELIS, Ingénieur commercial, demeurant au 33 Avenue des Papalins, 98000 Monaco, France,
- Monsieur Bart VANDERSCHRICK, MBA, demeurant au 20, Boulevard Rainier III, 98000 Monaco, France,
- Monsieur Christophe HERBOSCH, B.A., Business Administration and Computer Science, demeurant au 55 Rose Square, SW3 6RS, Londres, Royaume-Uni,
- Monsieur Gert VAN HUYNEGEM, M. Business Economics, demeurant au 88 Blakmeers, 1790 Affligem, Belgique.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Gert VAN HUYNEGEM aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

"audit.lu", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la mandataire des comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 janvier 2010. Relation: EAC/2010/807. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010017191/394.

(100011614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Immobilière des Sables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 86.289.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2010019351/10.

(100014260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

MLAM 3 properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.846.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

MLAM 3 properties SARL

Wim Rits

Gérant B

Référence de publication: 2010019372/14.

(100013813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Argolin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 48.451.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010019352/10.

(100014259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

**Keytrade Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Keytrade Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 69.935.

L'an deux mille dix, le 6 janvier.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société KEYTRADE LUXEMBOURG S.A. (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège à L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69.935, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors de résidence à Luxembourg du 26 mai 1999 publié au Mémorial C numéro 582, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 28 juillet 1999.

sous la présidence de Monsieur Stéphane JODIN, employé, demeurant à F-57940 Metzervisse, 7, route de Metzeresche, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme ADAM, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie REMESCH, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

- 1.- Changement de la dénomination de la société;
- 2.- Changement de l'objet social de la société;
- 3.- Augmentation du capital social;
- 4.- Modification subséquente de l'article un, de l'article trois et de l'article cinq des statuts de la société afin de les mettre en conformité aux décisions à prendre.

II.- Les actionnaires représentés, les procurations des parties représentées et le nombre d'actions est montré sur une liste de présence; la liste de présence, signée par les porteurs de procuration, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III.- L'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée et les actionnaires déclarant avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.

IV.- Il apparaît de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé que la dénomination sociale de "KEYTRADE LUXEMBOURG S.A." est changée en "KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'objet de la société comme suit:

"L'objet de la Société est la réception de dépôts ou d'autres fonds remboursables du public et l'octroi de crédits pour son propre compte ainsi que toutes autres activités qu'un établissement de crédit peut accomplir conformément à la loi luxembourgeoise y compris celles d'une société d'investissement.

La Société peut aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères par achat, vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières et effectuer l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut, en outre, effectuer toutes opérations de courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la Société ou de ses filiales, sociétés associées ou affiliées. De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières et dans ce contexte, donner ou recevoir des garanties, émettre tout type d'actions et d'instruments financiers et entrer dans toute sorte de transactions commerciales, de "hedging" et de dérivées, pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet."

Troisième résolution

Les actionnaires décident ensuite d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions huit cent vingt-cinq mille euros (7.825.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-quinze mille euros (875.000,- EUR) à huit millions sept cent mille euros (8.700.000,- EUR).

L'augmentation de capital a été souscrite par les actionnaires actuels et la libération a été faite comme suit:

a) par un apport de réserves disponibles à hauteur de quatre millions huit cent vingt-cinq mille euros (4.825.000,- EUR), ainsi qu'il ressort expressément d'un certificat du réviseur d'entreprises MAZARS S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, établi en date du 17 décembre 2009, lequel certificat restera annexé au présent procès-verbal et sera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement;

et

b) d'un apport en capital de Keytrade Bank SA (maison mère) à hauteur de trois millions euros (3.000.000,- EUR) en espèces ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société adopte la forme anonyme. Elle est dénommée:
"KEYTRADE BANK LUXEMBOURG S.A.""

Il est décidé de modifier l'article 3 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est la réception de dépôts ou d'autres fonds remboursables du public et l'octroi de crédits pour son propre compte ainsi que toutes autres activités qu'un établissement de crédit peut accomplir conformément à la loi luxembourgeoise y compris celles d'une société d'investissement.

La Société peut aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères par achat, vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières et effectuer l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut, en outre, effectuer toutes opérations de courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la Société ou de ses filiales, sociétés associées ou affiliées. De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières et dans ce contexte, donner ou recevoir des garanties, émettre tout type d'actions et d'instruments financiers et entrer dans toute sorte de transactions commerciales, de "hedging" et de dérivées, pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet."

Il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à huit millions sept cent mille euros (8.700.000,- EUR).

Il est divisé en trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cet acte sont estimés à environ quatre mille huit cents euros (4.800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Jodin, Remesch, Adam, Voortman, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1045. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017210/102.

(100011313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

MLAM 2 properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.845.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

MLAM 2 properties SARL

Wim Rits

Gérant B

Référence de publication: 2010019373/14.

(100013811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Rolub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 42.512.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010019347/10.

(100014268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Lucidum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 119.040.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010019348/10.

(100014265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

B.V. Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.795.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Square Participations S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 39.145, représentée par Monsieur Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Lesquels comparants agissant es dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de B.V. Real Estate S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil en projets immobiliers ainsi que l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à 50.000,- EUR (cinquante mille euros) divisé en 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Art. 7. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le "cédant") doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée "d'avis de cession" en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les quinze jours de la réception de l'avis de cession le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires de la même catégorie que le cédant.

Ces autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

Dans l'hypothèse où les actionnaires de la même catégorie n'exercent pas ou incomplètement leur droit de préemption, le droit de préemption passe aux actionnaires de l'autre catégorie.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les quinze jours de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux dispositions du troisième paragraphe de cet article, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions de la troisième phrase du quatrième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours commençant à courir à l'expiration du délai de quinze jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession. En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption et en cas de cession envisagée à un non-actionnaire, le conseil doit approuver ou refuser le transfert. Si le conseil d'administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai de deux mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, le conseil doit, dans un délai de six mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions offertes ou doit faire racheter les actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas les actions offertes dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

Art. 8. La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur le plus ancien en rang.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature de son administrateur-délégué, par un administrateur à qui l'assemblée générale a conféré le pouvoir d'engager la société sous sa signature individuelle ou par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 11. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiées par la suite, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires rééligibles et révocables à tout moment. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement, la durée du mandat est de six ans.

Année sociale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, la première année sociale débute le jour de la constitution et expirera le 31 décembre de l'année en cours.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, elle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires des actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 16. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| Actionnaires | Capital souscrit | Capital libéré | Nombre d'actions |
|--------------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Square Participations S.A. | 50.000,- € | 50.000,- € | 500 |
| Total | 50.000,- € | 50.000,- € | 500 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de 50.000,- EUR (cinquante mille euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, président du conseil d'administration,

b) Madame Catherine Desso, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

c) Monsieur Bart Van de Velde, ingénieur civil, demeurant à B-9310 Baarddegem, Jan Frans Vonckstraat, 16D.

La durée des mandats est de 6 ans

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Fidu-Concept S.à.r.l., 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

La durée du mandat est de 6 ans.

4) Le siège de la société est fixé à: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. ELVINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56852. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010016440/158.

(100010780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

MLAM 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.471.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

MLAM 4
Wim Rits
Gérant B

Référence de publication: 2010019378/14.

(100013805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

JP Commercial I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 110.833.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of the month of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Jargonant Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 78.830 (the "Sole Shareholder"),

represented by its manager Karl-Erbo Graf Kageneck, private employee, professionally residing in 11, Stollbergstrasse, D-80539 Munich,

being the Sole Shareholder of JP Commercial I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 110.833 (the "Company"), incorporated on 21 September 2005 pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 171 of 25 January 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, on 12 December 2005, published in Memorial number 647 of 29 March 2006.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Amendment of Article 2 of the articles of incorporation of the Company so that Article 2 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The company is established for an unlimited period of time".

B. Amendment of the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)" and determination of the registered office.

C. Amendment of Article 15 of the articles of incorporation of the Company so that Article 15 of the articles of associations of the Company reads as follows:

"Any two managers may confer all powers and special mandates to any person who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their remuneration".

D. Amendment of Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of associations of the Company reads as follows:

"The company will be bound by the signature of two managers or by any person(s) to whom power has been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers".

E. Acknowledgement of the resignation as manager of Daniel Graf von der Schulenburg, granting of discharge to such manager and appointment, with effect from the date hereof, of Mr Hubert Hansen, bank director, born on October 17, 1951 in Ettelbruck, Luxembourg, residing at 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch

and Mr Lothar Rafalski, Senior Consultant, born on 29 November 1952 in Hamburg, Germany, residing at 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm, as managers of the Company, each for an undetermined period of time.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company so that Article 2 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to (i) amend the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda and (ii) to fix the registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 15 of the articles of incorporation of the Company so that Article 15 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignation of Daniel Graf von der Schulenburg as manager, to grant discharge to such manager and to appoint, with effect from the date hereof:

- Mr Hubert Hansen, bank director, born on October 17, 1951 in Ettelbruck, Luxembourg, residing at 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch

- Mr Lothar Rafalski, Senior Consultant, born on 29 November 1952 in Hamburg, Germany, residing at 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm,

as managers of the Company, each for an undetermined period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendundneun, am einundzwanzigsten Tage des Monats Dezember.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Jargonant Partners S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés zu Luxemburg, unter der Nummer B 78.830 (der "Alleinige Gesellschafter"),

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Karl-Erbo Graf Kageneck, Privatangestellter, wohnhaft in 11, Stollbergstrasse, D-80539 München.

Als Alleiniger Gesellschafter der JP Commercial I S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés zu Luxemburg, unter der Nummer B 110.833 (die "Gesellschaft"), gegründet am 21. September 2005 durch einen Akt von Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, damals Notar mit Amtssitz in Luxemburg, publiziert im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") Nummer 171 vom 25. Januar 2006. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde von Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, damals Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 12. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial Nummer 647 vom 29. März 2006.

Der Erschienene, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden konnte.

2. Die Punkte für welche Beschlüsse getroffen werden sollen sind folgende:

A. Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft, so dass Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet".

B. Abänderung des ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg)"

und Bestimmung des Gesellschaftssitzes.

C. Abänderung von Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft, so dass Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Zwei Geschäftsführer gemeinsam können mit dem vorherigen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung, jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwingend Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen".

D. Abänderung von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft, so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder der Person oder Personen, welchen solche Vertretungsmacht gemäß Artikel 15 übertragen wurde, wirksam verpflichtet".

E. Zurkenntnisnahme des Rücktritts von Daniel Graf von der Schulenburg als Geschäftsführer, Bewilligung der Entlastung dieses Geschäftsführers und Ernennung, mit Wirkung ab dem heutigen Datum, von Herrn Hubert Hansen, Bankdirektor, geboren am 17. Oktober, 1951 in Ettelbrück, Luxemburg, wohnhaft in 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch und Herrn Lothar Rafalski, Senior Consultant, geboren am 29. November 1952 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft in 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm, als Geschäftsführer der Gesellschaft, jeder für eine unbestimmte Zeit.

Danach wurden folgende Entschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen (i) den ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben und (ii) den Gesellschaftssitz nach 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg zu verlegen.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Fünfter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen den Rücktritt von Daniel Graf von der Schulenburg als Geschäftsführer zur Kenntnis zu nehmen, diesem Geschäftsführer die Entlastung zu bewilligen und, mit Wirkung ab dem heutigen Datum:

- Herrn Hubert Hansen, Bankdirektor, geboren am 17. Oktober, 1951 in Ettelbrück, Luxemburg, wohnhaft in 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch

- Herrn Lothar Rafalski, Senior Consultant, geboren am 29. November 1952 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft in 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm,

als Geschäftsführer der Gesellschaft, jeder für eine unbestimmte Zeit, zu ernennen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: K-E. GRAF KAGENECK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58055. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 26. Januar 2010.

Référence de publication: 2010017944/150.

(100012066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

MLAM 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.470.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

MLAM 3

Wim Rits

Gérant B

Référence de publication: 2010019379/14.

(100013803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

MLAM 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.469.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

MLAM 2

Wim Rits

Gérant B

Référence de publication: 2010019381/14.

(100013801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

MLAM 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.468.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

MLAM 1

Wim Rits

Gérant B

Référence de publication: 2010019383/14.

(100013800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Maisons Hanlo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.772.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur René HOMBOURGER, gérant de société, né le 13 novembre 1951 à Kuntzig (France), demeurant à F-57970 Kuntzig, 5, Chemin des Vignes;

2. Madame Karine TOMBA, née HOMBOURGER, gérant de société, née le 3 mai 1975 à Thionville (France), demeurant à F-57970 Kuntzig, 15, Rue du Coteau;

3. SOCIETE HANLO-Haus Vertriebsgesellschaft mbH, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social Friedländer Weg, 17034 Neubrandenburg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le N^o HRB 1443 RCS Neubrandenburg, ici représentée par Monsieur Christophe HAMEN, juriste, demeurant à THIONVILLE (France), 27, rue Général de Castelnau, en vertu d'une procuration sous seing-privé donnée le 14 novembre 2009, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

4. HOPPE GBR, ayant son siège social An der Stompeich, 14, D-53773 HENNEF (Allemagne), ici représentée par Monsieur Christophe HAMEN, prêtre, en vertu d'une procuration sous seing-privé donnée le 14 novembre 2009, ladite

procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Il est constitué par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires de parts par la suite, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée portant la dénomination de MAISONS HANLO LUX, S.à r.l., (ci-après "la Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Bertrange

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité, par le conseil de gérance.

La Société peut créer des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple résolution du gérant ou, en cas de pluralité, du conseil de gérance.

Art. 4. La Société a pour objet la construction et commercialisation de maisons, d'immeubles et de bâtiments de services sous la Marque MAISONS HANLO, marque dont elle est propriétaire.

Elle a également pour objet l'expansion de la marque MAISONS HANLO au Luxembourg, en France et en Belgique.

La Société peut effectuer l'achat et la vente de tout matériel et de toute marchandise ou accessoire en relation avec ses activités.

La Société a encore pour objet l'acquisition, l'administration, le développement et la cession de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés et succursales luxembourgeoises et étrangères. La Société est autorisée à contracter des emprunts et accorder des aides, prêts, avances et garanties à des sociétés, dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt.

De plus, la Société peut acquérir et céder toutes sortes de valeurs mobilières, par souscription, achat, échange, vente ou de toute autre manière et pourra également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

Elle peut acquérir, développer et disposer de brevets, licences, marques, designs, protections, concessions et tous autres droits de propriété intellectuelle ainsi que des droits qui en découlent ou qui les complètent.

En outre, la Société peut acquérir, administrer, développer et céder de la propriété immobilière sise au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et peut louer ou vendre des biens mobiliers corporels.

D'une manière générale, la Société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière ou immobilière, qui développeraient ou complèteraient son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille parts sociales (1.000) d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50) chacune, entièrement libérées.

Les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-------|
| 1. Monsieur René HOMBOURGER, prénommé, | 251 |
| 2. Madame Karine TOMBA, prénommée, | 251 |
| 3. HANLO Haus, prénommée, | 348 |
| 4. HOPPE GBR, prénommée, | 150 |
| Total: MILLE PARTS | 1.000 |

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être modifiés par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions ainsi prises par l'associé unique dans le cadre de l'alinéa qui précède sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non associés se fera conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés ne met pas fin à l'existence de la Société.

Art. 11. En aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre III. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le(s) gérant(s) sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut excéder une période de six ans. Ils doivent rester en fonction jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec les intérêts de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence de la gérance. Les gérants peuvent également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Le gérant, ou en cas de pluralité, le conseil de gérance, est autorisé à déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques ainsi que tout ou partie de la gestion journalière à un ou plusieurs agents ad hoc.

Art. 14. La Société est engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant.

La Société pourra être engagée par la signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 15. Dans l'exécution de leur mandat, le(s) gérant(s) ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice régulier de leurs obligations.

Titre IV. Exercice social - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour finir le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. A la fin de chaque exercice, le gérant unique ou le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui devront être à la disposition du ou des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du ou des gérants, détermine l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le conseil de gérance;
2. les comptes intérimaires montrent un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le versement est réalisé lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VI. Dispositions générales

Art. 19. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Réunion des associés

Les associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège de la Société est fixé à L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg
2. Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur René HOMBOURGER, pré-qualifié.
3. Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée: Madame Karine TOMBA, pré-qualifiée.
4. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hombourger; Tomba; Hamen, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15007. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010016449/160.

(100010407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

MLAMGP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.458.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

MLAMGP

Wim Rits

Gérant B

Référence de publication: 2010019384/14.

(100013798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Merrill Lynch Paris Nursing 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.991.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Merrill Lynch Paris Nursing 1

Wim Rits

Gérant B

Référence de publication: 2010019385/14.

(100013796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

King's Cross Asset Funding TLE, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 128.400.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 décembre 2009:

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding TLE S.à r.l. - en liquidation

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010019386/18.

(100012817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Société de participation et d'investissement (MA) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 90.738.

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIETE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT (MA) S.A.", ayant son siège social au 18-20, Rue Eugène Ruppert (La Cloche d'Or), L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.738 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentaire reçu en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°177 du 19 février 2003, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Marie Amet-Hermes, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, qui agira également en tant que secrétaire de l'assemblée.

Le président désigne comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que les onze mille neuf cent quarante-quatre (11.944) actions de la Société, d'une valeur nominale de quatre cent quatre-vingt-cinq Euro (€ 485,-) chacune, toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se

reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège de la Société du 18-20, Rue Eugène Ruppert (La Cloche d'Or), L-2453 Luxembourg au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, avec effet immédiat.

2. Modification de l'article 2, premier alinéa des statuts de la Société comme suit:

" 2.1. Le siège social est établi à Senningerberg, commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

3. Divers.

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la Société du 18-20, Rue Eugène Ruppert (La Cloche d'Or), L-2453 Luxembourg au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" 2.1. Le siège social est établi à Senningerberg, commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (EUR 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, statut et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. A-HERMES, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56058. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010017252/57.

(100011257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

ProLogis Poland LXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010019387/14.

(100013886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Point Parks Poland 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.866.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 12 janvier 2010

1/ Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Steven Glassman avec effet au 29 décembre 2009, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme Gérant de classe A avec effet au 29 décembre 2009 et pour une durée indéterminée, Monsieur Prabhu Raman, né le 11 novembre 1973 à Madurai (Inde), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique).

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant de Classe A:

- Monsieur Prabhu Raman, ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);

Gérant de Classe B:

- Monsieur John Katz, ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);

Gérant de Classe C:

- Monsieur Michel E. Raffoul, ayant son adresse professionnelle au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010017599/29.

(100011848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Caroline Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.366.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

In the year two thousand and nine, on the seventieth day of December.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 16 December 2009,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Caroline Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 21 January 2008, under the denomination of LSREF Lux Investments I S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 896 of 11 April 2008, and that has last been amended by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 20 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association N°2200 of 11 November 2009.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR1,424,625 to an amount of EUR1,366,875 by the cancellation of 462 ordinary shares with a par value of EUR125 each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,424,625 (one million four hundred twenty-four thousand six hundred twenty-five euro), represented by 11,397 (eleven thousand three hundred ninety-seven) ordinary shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to an amount of EUR1,366,875 (one million three hundred sixty-six thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 10,935 (ten thousand nine hundred thirty-five) ordinary shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of cancellation of 462 (four hundred sixty-two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Lone Star Capital Investments S.à r.l. of the said amount of EUR57,750 (fifty-seven thousand seven hundred fifty euro).

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 10,935 (ten thousand nine hundred thirty-five) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR1,366,875 (one million three hundred sixty-six thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 10,935 (ten thousand nine hundred thirty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the person appearing, said proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocate, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 décembre 2009,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Caroline Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 21 janvier 2008, sous la dénomination sociale de LSREF Lux Investments I S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 avril 2008, N° 896, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt en date du 20 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2200 du 11 Novembre 2009.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR1.424.625 à un montant de EUR1.366.875 par voie d'annulation de 462 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR1.424.625 (un million quatre cent vingt-quatre mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 11.397 (onze mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR1.366.875 (un million trois cent soixante-six mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 10.935 (dix mille neuf cent trente-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 462 (quatre cent soixante-deux) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR57.750 (cinquante-sept mille sept cent cinquante euros) à Lone Star Capital Investments S.à r.l..

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 10.935 (dix mille neuf cent trente-cinq) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR1.366.875 (un million trois cent soixante-six mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 10.935 (dix mille neuf cent trente-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2009. LAC/2009/56038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme -

Référence de publication: 2010017261/107.

(100011036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Real Properties (Luxembourg) One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.336,14.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.018.

—
Suite à la démission de Monsieur Claude ZIMMER, datée du 18 janvier 2010, le Conseil de Gérance, se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017545/16.

(100012174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Real Properties (Luxembourg) Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.896,14.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.000.

—
Suite à la démission de Monsieur Claude ZIMMER, datée du 18 janvier 2010, le Conseil de Gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017546/16.

(100012176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

AB (Holdings) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 140.455.

In the year two thousand and nine, on december twenty-tree.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Karine REUTER, notary residing in Redange/Attert (Grand-Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of

AB HOLDINGS 2 Sàrl

a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2450 LUXEMBOURG, 15 Boulevard Roosevelt,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company), under the number B 140.455,

incorporated on the 18th of June, 2008 pursuant to a deed of Maître Emile SCHLESSER, notary public in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on the 16th of August, 2008, number 1.996, page 95.763.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended since the incorporation of the Company by a notarial deed of the acting notary public, on the 24th of November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on the 22nd of December, 2008, number 3.005, page 144.203,

There appeared:

AGRIFIRMA BRAZIL LIMITED, a company under the Laws of Jersey,

having its registered office in St Helier, Ordnance Road, 31, Pier Road,

registered at the Companies Registry of Jersey (Jersey), under number 99945,

hereby represented by Mister Jean FABER, licencié en sciences économiques, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The proxy from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the six thousand one hundred and ten (6.110) shares of 100.- USD (one hundred US Dollars) each, in the share capital of the Company amounting to SIX HUNDRED ELEVEN THOUSAND US DOLLARS (611.000.- US\$) of the United States of America

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of THREE HUNDRED TWENTY-ONE THOUSAND US\$ (321.000.- US DOLLARS) so as to set the share capital of the Company at NINE HUNDRED THIRTY-TWO THOUSAND US DOLLARS (932.000.- US\$) by way of the issuance of THREE THOUSAND TWO HUNDRED AND TEN (3.210) shares having a nominal value of 100 US\$ each.

3. Intervention, subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under items 2. and 3. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Fiduciaire Fernand FABER to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

6. Miscellaneous.

III.- that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the company by an amount of THREE HUNDRED TWENTY-ONE THOUSAND US\$ (321.000.- US DOLLARS) so as to set the share capital of the Company at NINE HUNDRED THIRTY-TWO THOUSAND US DOLLARS (932.000.- US\$) by way of the issuance of THREE THOUSAND TWO HUNDRED AND TEN (3.210) shares having a nominal value of 100 US\$ each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Intervention - Subscription - Payment

AGRIFIRMA BRAZIL LIMITED, prenamed, hereby represented by Mister Jean FABER prenamed, declares:

(i) to subscribe to all the newly issued THREE THOUSAND TWO HUNDRED AND TEN (3.210) shares having a nominal value of 100 US\$ each

(ii) to fully pay them up by a contribution in cash consisting of the payment in an amount of THREE HUNDRED TWENTY-ONE THOUSAND US\$ (321.000.- US DOLLARS) to be allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate subscription amount of THREE HUNDRED TWENTY-ONE THOUSAND US\$ (321.000.- US DOLLARS) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A. on the December twenty-two of the year two thousand and nine, confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6, paragraphs 1, 2 and 3 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6.** The corporate share capital is fixed at NINE HUNDRED THIRTY-TWO THOUSAND (932.000.- US\$) dollars of the United States of America represented by nine thousand three hundred twenty (9.320) shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each

The nine thousand three hundred twenty (9.320) shares have been subscribed by the sole partner "AGRIFIRMA BRAZIL LIMITED", previously named"

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Fiduciaire Fernand FABER to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand euros (2.000.- EUROS)

For registration purposes, the amount of 321.000.- US\$ is assessed in TWO HUNDRED THOUSAND EUROS (200.000.- euros)

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand Duché de Luxembourg), en remplacement de Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société
AB HOLDINGS 2 Sarl
une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard
Roosevelt,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.113, (la Société),
constituée en date du 18 juin 2008, suivant un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxem-
bourg,
publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 août 2008, numéro 1.996, page 95.763.
Les statuts de la Société ont été modifiés depuis la constitution de la Société suivant acte reçu par le notaire instru-
mentant en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du
22 décembre 2008, numero 3.005, page 144.203.

A comparu:

La société AGRIFIRMA BRAZIL LIMITED, société de droit jersiais, ayant son siège social à St Helier, Ordnance House,
31, Pier Road,
immatriculée au "Companies Registry" de Jersey (Jersey), sous le numéro 99945,
ici représentée par Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450
Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration sous seing privée,
laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie
comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-
ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé détient l'ensemble des six mille cent dix (6.110) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars
des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune, entièrement libérées, dans le capital social de la Société s'élevant à six
cent onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 611.000,00).

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 321.000.- USS (TROIS CENT VINGT-ET-UN MILLE
US DOLLARS) de manière à porter le capital social de son montant actuel de six cent onze mille dollars des Etats-Unis
d'Amérique (USD 611.000,00) à la somme de NEUF CENT TRENTE-DEUX MILLE US DOLLARS (932.000.-US\$) par
voie d'émission de TROIS MILLE DEUX CENT DIX parts sociales ayant une valeur nominale de 100.- USS (cent US
DOLLARS) chacune.

3. Intervention, souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée
sous les points 2. et 3. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir
et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de la Fiduciaire FERNAND FABER de procéder pour le
compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société,
et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents
auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Divers.

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux for-
malités de convocation, l'Associé représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir
parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et procède à l'augmentation du capital social de la société d'un montant de 321.000.-
USS (TROIS CENT VINGT-ET-UN MILLE US DOLLARS) de manière à porter le capital social de son montant actuel de
six cent onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 611.000,00) à la somme de NEUF CENT TRENTE-DEUX
MILLE US DOLLARS (932.000.- USS) par voie d'émission de TROIS MILLE DEUX CENT DIX (3.210) parts sociales ayant
une valeur nominale de 100.- USS (cent US DOLLARS) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de
capital mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Intervention- Souscription - Libération

La société AGRIFIRMA BRAZIL LIMITED, prénommée, ici représentée par Monsieur Jean FABER, précité, déclare:

(i) souscrire à l'intégralité des TROIS MILLE DEUX CENT DIX (3.210) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de 100.- USS (CENT US DOLLARS) chacune, et

(ii) procéder à leur paiement par un apport en numéraire pour un montant de 321.000.- USS (TROIS CENT VINGT-ET-UN MILLE US DOLLARS) devant être affectés au compte capital social de la Société.

Le montant total de 321.000.- USS (TROIS CENT VINGT-ET-UN MILLE US DOLLARS) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage émis par la banque HSBC Trinkaus & Burkhardt S.A Luxembourg, datée du 22 décembre 2009, confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société, le notaire instrumentant reconnaissant expressément la disponibilité des fonds ainsi libérés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6, paragraphes 1, 2 et 3 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à NEUF CENT TRENTE-DEUX MILLE US DOLLARS (932.000.- USS), divisé en neuf mille trois cent vingt (9.320) parts sociale d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USS 100,00) chacune, entièrement libérées.

Les neuf mille trois cent vingt (9.320) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "AGRIFIRMA BRAZIL LIMITED", prénommée"

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de la Fiduciaire Fernand FABER de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société, mais pour lesquels toutes les parties comparantes sont solidairement tenues à l'égard du notaire instrumentant, en conséquence du présent acte est estimé à environ deux mille euros (2.000.- euros)

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de 321.000.- US\$ est évalué à DEUX CENT MILLE EUROS. (200.000.- euros)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Faber, Wersandt

Enregistré à Redange/Attert, le 24 décembre 2009. Relation: RED/2009/1440. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 21 janvier 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010017905/198.

(100011980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Maisons Ariane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 10, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 68.570.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010019266/9.

(100013746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Toiture Elian S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 103, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 98.118.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Elian DUPREY, maître-couvreur, demeurant à L-4 670 Differdange, 103 rue de Soleuvre.

2.- Madame Michèle BECKER, sans état particulier, demeurant à L-4670 Differdange, 103 rue de Soleuvre.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée "TOITURE ELIAN S.à.r.l." ayant son siège social à L-4670 Differdange, 103 rue de Soleuvre, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 156 en date du 6 février 2004,

- que le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000.-) représenté par MILLE PARTS SOCIALES (1.000) de vingt-cinq euros (25,-euros) chacune;

- que Monsieur Elian DUPREY, prénommé, est associé et propriétaire de cinq cents parts sociales (500) de la prédite société;

- que Madame Michèle BECKER, prénommée, est associée et propriétaire de cinq cents parts sociales (500) de la prédite société;

- qu'ils décident la dissolution anticipée de la société.

- que l'activité de la société a cessé et qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société à Differdange.

- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Duprey; Becker, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2009. Relation: EAC/ 2009/15275. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 JANVIER 2010.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010017886/40.

(100012363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Media Lario International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.870.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg le 9 juin 2008 a confirmé le mandat de Monsieur Warren PACKARD comme Président du Conseil d'Administration. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010017551/12.

(100012182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Immobilière Camecom, Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 43, rue des Charretiers.
R.C.S. Luxembourg B 150.838.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le trente novembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- La société anonyme de droit luxembourgeois BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au Centre Reckinger - 21, rue du Fossé, L-9522 Wiltz, représentée par un de ses administrateur, savoir la FIDUCIAIRE ARBO S.A., dont le siège social est à L-9522 Witz, 21, rue du Fossé, inscrite au registre de commerce sous le numéro B97.573, elle-même représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Marcel BORMANN, demeurant à Wiltz,
- Monsieur Olivier GASPARD, demeurant à Bastogne (Belgique).

Lequel comparant a déclaré constituer une société anonyme dont il arrête les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "IMMOBILIERE CAMECOM".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la valorisation d'immeubles.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 €) représenté par cent (100) actions de trois cent-dix euros (310,00 Euro) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre

compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 17,00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2010.

Souscription et Libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|--|-----|
| 1.- BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., prénommée, cent actions | 100 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent pour cent (100%) de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,00-EURO) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

20494

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.100,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et du commissaire au compte sont fixés à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Joël HUVENEERS, gynécologue, né à Verviers le 12 janvier 1973, demeurant 43, Rue des Charretiers à L-9514 Wiltz.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Monsieur Jacques HUVENEERS, né à Verviers, le 11.04.1949, demeurant à Hodebomont 18, B-4910 THEUX.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2015 siègent sur l'exercice 2014.
- 5) Le siège social est fixé à L-9514 Wiltz, 43, Rue des Charretiers.
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, Monsieur Joël HUVENEERS, susmentionné.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bormann, O. Gaspard, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} décembre 2009. WIL/2009/970. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 16 décembre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010018186/187.

(100012042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

In Piu Broker Lux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.714.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation signée le 7 Septembre 2005 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

In Piu Broker Lux S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) SA.

Citco C&T (Luxembourg) SA informe également des démissions suivantes:

- Luxembourg Corporation Company S.A. avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur Délégué
 - TCG Gestion SA avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur
 - CMS Management Services SA avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur
 - CAS Services SA avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes
- Lesdites démissions prenant effet le 2 janvier 2010

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry / Fabrice Geimer

Managing Director / Attorney-in-Fact A

Référence de publication: 2010019794/23.

(100014306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Real Properties (Luxembourg) Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 9.896,14.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.033.

Suite à la démission de Monsieur Claude ZIMMER, datée du 18 janvier 2010, le Conseil de Gérance, se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017547/16.

(100012177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Real Properties (Luxembourg) HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 9.287,58.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.797.

Suite à la démission de Monsieur Claude ZIMMER, datée du 18 janvier 2010, le Conseil de Gérance, se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017548/16.

(100012173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Sharpsburg Holdings Limited (Luxembourg) SCS, Société en Commandite simple.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.372.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 23 décembre 2009 à Gibraltar

En date du 23 décembre 2009, à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l'Assemblée), l'Assemblée a décidé de procéder à l'augmentation de capital social de la Société d'un montant de 5.500.000.000 USD (cinq milliards cinq cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 5.500.025.000 USD (cinq milliards cinq cent millions vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création et l'émission de 4.675.000.000 (quatre milliards six cent soixante-quinze millions) nouvelles parts de classe A ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune et 825.000.000 (huit cent vingt-cinq millions) nouvelles parts de classe B ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Parts Nouvellement Emises).

L'Assemblée a en outre décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale des 5.500.000.000 (cinq milliards cinq cent millions) Parts Nouvellement Emises, au moyen d'un apport en nature consistant en des actions ordinaires et des actions préférentielles détenues dans Heinz Canada Holdings ULC et apportées par Goodwood Holdings Limited contre l'émission de Parts A, donnant des droits d'associé commanditaire, (ii) des actions ordinaires et des actions préférentielles détenues dans Heinz Holdings et apportées par Sharpsburg Holdings Limited contre l'émission de Parts B, donnant des droits d'associé commandité et (iii) une créance envers Heinz Canada Holdings ULC par Sharpsburg Holdings Limited et Goodwood Holdings Limited conjointement, contre l'émission (i) de Parts A, donnant des droits d'associé commanditaire, à Goodwood Holdings Limited, et (ii) de Parts B, donnant des droits d'associé commandité, à Sharpsburg Holdings Limited.

L'Assemblée a décidé d'accepter (i) la libération intégrale de 21.000 (vingt et un mille) Parts A, donnant des droits d'associé commanditaire, détenues par Goodwood Holdings Limited, qui n'étaient pas libérées, par conversion d'une créance de Goodwood Holdings Limited contre la Société et (ii) la libération intégrale de 4.000 (quatre mille) Parts B, donnant des droits d'associé commandité, détenues par Sharpsburg Holdings Limited, qui n'étaient pas libérées, par conversion d'une créance de Sharpsburg Holdings Limited contre la Société.

Enfin, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit et émis de la Société est fixé à 5.500.025.000 USD (cinq milliards cinq cent millions vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représente par 5.500.025.000 (cinq milliards cinq cent millions vingt-cinq mille) parts ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique), dont 4.675.021.000 (quatre milliards six cent soixante-quinze millions vingt-et-un mille) parts sont des parts de classe A détenues par le /les Associé(s) Commanditaire (s) (les Parts A ou Parts de Commanditaires), chaque Part A étant entièrement libérée, et 825.004.000 (huit cent vingt-cinq millions quatre mille) parts sont des parts de classe B détenues par le Gérant Commandité (les Parts B ou Parts de Commandités), chaque Part B étant entièrement libérée."

En raison des apports détaillés ci-dessus, l'actionnariat de la Société est désormais réparti comme suit:

| Associés | Nombre de parts |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| Goodwood Holdings Limited | 4.675.021.000 parts de classe A |
| Sharpsburg Holdings Limited | 825.004.000 parts de classe B |
| TOTAL | 5.500.025.000 parts |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Sharpsburg Holdings Limited (Luxembourg) SCS
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010017303/52.

(100011370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

W.P. Stewart Global Growth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.090.

RECTIFICATIF

Ayant noté une erreur matérielle dans la mention concernant le dépôt No L090066410.05, déposé le 08/05/2009, nous vous prions d'enregistrer le rectificatif ci-dessous:

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2009, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'W.P. Stewart Global Growth Fund' ont pris les résolutions suivantes:

- renouvelé le mandat des membres du Conseil d'Administration de la société d'investissement à capital variable 'W.P. Stewart Global Growth Fund' qui est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2010:

Mr. William P. Stewart

Mr. Mark I. Phelps

Ms. Marina Morgan

- reconduit le mandat de réviseur d'entreprise de Ernst & Young S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
Signature

Référence de publication: 2010017594/24.

(100011866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.